BASSINS VERSANTS DE L'HORN GUILLEC KERALLÉ

Bulletin agricole - Novembre 2026


Crédit photo : SMH

ÉDITO



Un nouveau mandat s'ouvre et une nouvelle équipe d'élus est désormais à la tête du Syndicat Mixte de l'Horn. En tant que nouveau président, je découvre pleinement les enjeux liés à cette mission et mesure chaque jour davantage combien la ressources en eau est stratégique pour notre territoire. Notre objectif reste inchangé : garantir l'approvisionnement en eau des 19 communes desservies, aussi bien en quantité qu'en qualité. Sur le plan quantitatif, deux orientations majeures doivent nous permettre de mieux faire face aux périodes de tension que nous connaissons désormais régulièrement en été. La première est la création d'une lagune de stockage d'eau brute de 100 000 m^3 à proximité de l'usine de production à Plouénan. La seconde, tout aussi essentielle, consiste à poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau de l'Horn afin de pouvoir, dans les prochaines années, utiliser à nouveau cette ressource pour notre production d'eau potable. Car quantité et qualité sont étroitement liées, notre territoire s'est construit autour d'une coactivité agricole forte, qui constitue une part essentielle de son identité et de son économie. Nous savons aussi que certaines pratiques passées ont encore aujourd'hui des conséquences sur la qualité de l'eau. Les échanges nombreux et réguliers entre le syndicat et les exploitants agricoles nous confortent dans une conviction : les progrès durables se poursuivront d'abord par le dialogue, l'accompagnement et des démarches volontaires et partagées, plutôt que par la seule contrainte réglementaire. Notre ambition est donc claire : faire du syndicat un partenaire de la profession agricole, capable d'accompagner les exploitations dans la préservation de la ressource en eau en mobilisant les différents dispositifs à notre disposition (Plan de lutte algues vertes, Breizh Bocage, Paiement pour Services Environnementaux...), tout en contribuant à maintenir la pérennité et la viabilité de leurs outils de travail. C'est ensemble, dans un climat de confiance et de responsabilité partagée, que nous pourrons préserver durablement l'eau et l'avenir de notre territoire.

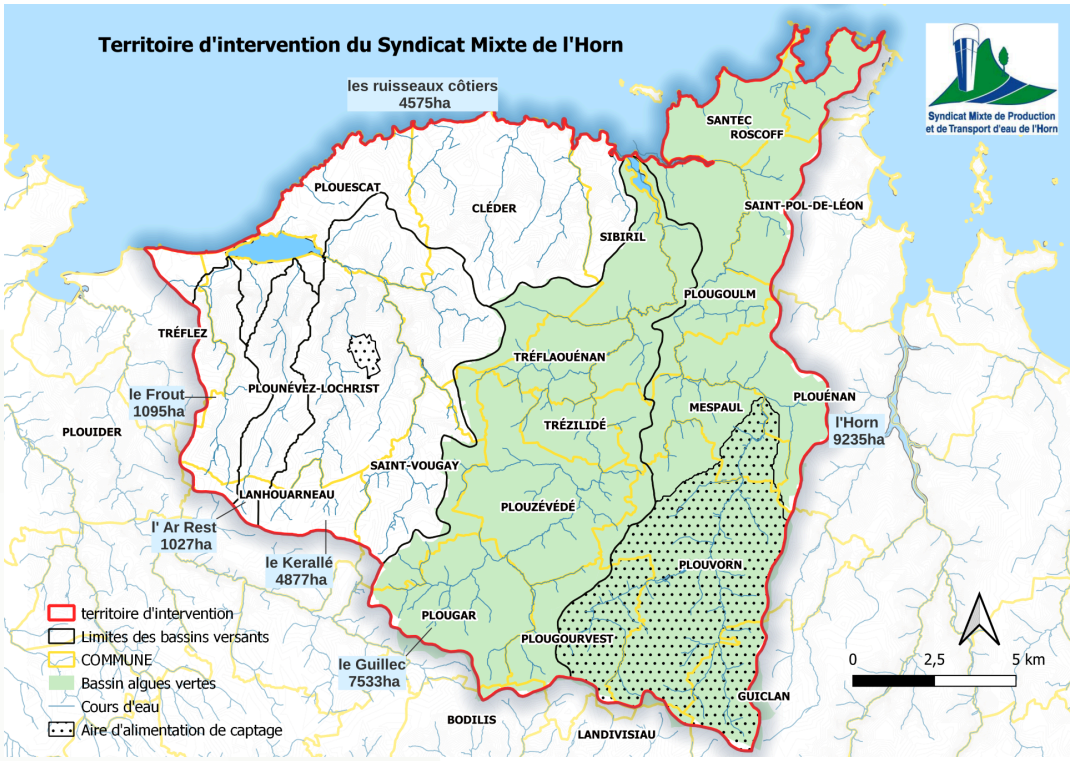
Maël SAILLOUR

Élus du bureau SMH *(de gauche à droite)*

- **Maël SAILLOUR,** Président du Syndicat Mixte de l'Horn et maire de Plouénan
- **François MOAL,** élu Saint Pol de Léon, représentant Haut Léon Communauté
- **Eric LE DUFF,** 1er vice président, élu Cléder, représentant Haut Léon Communauté
- **Nicolas CADIOU,** élu Plouvorn, représentant Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- **Yves-Marie GILET,** maire de Trézilidé, représentant Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- **François KERSCAVEN,** élu Taulé, représentant Morlaix Communauté.



VOLET EAU POTABLE



Le Syndicat Mixte de l'Horn s'engage en faveur de l'eau potable !

PSE eau potable

Après la mise en place et la gestion de 2 dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE) l'un sur les herbicides et l'autre sur l'optimisation de l'azote, le SMH travaille **sur un nouveau dispositif PSE EAU POTABLE à destination des exploitations agricoles situées sur les aires d'alimentation de captage du SMH**, c'est-à-dire l'Horn amont et Ty Plat à Plounevez-Lochrist (secteurs en pointillé sur la carte).

Le projet est déposé auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour **1,2 millions d'euros de versement direct aux exploitations sur 5 ans de 2028 à 2032**. Contrairement aux précédents dispositifs où la totalité du financement était assuré par l'agence, le SMH contribuera à hauteur de 50% maximum du montant.

L'objectif est de revenir durablement sous les 50mg/l de nitrates et de limiter les herbicides retrouvés dans l'Horn dans l'objectif d'ouvrir une nouvelle prise d'eau. Ce dispositif permettra d'accompagner les exploitations volontaires dans l'optimisation de la gestion de l'azote et la réduction des herbicides.

Réponse au printemps prochain avec un engagement des exploitations en 2028 si la réponse est positive !

Diagnostic territorial multi pressions de l'Horn amont

En complément du dispositif PSE, il est prévu la réalisation d'une étude de vulnérabilité et d'un diagnostic territorial multi-pressions.

Le bureau d'étude prochainement engagé caractérisera les zones les plus sensibles du territoire, les principales pressions (agricoles et non agricoles) afin de proposer un plan d'action volontaire adapté au territoire. Cette démarche s'appuiera sur les éléments déjà connus, une analyse complémentaire des pratiques agricoles et une concertation avec les exploitants.

Dans ce cadre le **bureau d'étude** prochainement retenu **rencontrera un certain nombre d'exploitations** et acteurs agricoles de l'Horn amont via des **entretiens individuels dès l'hiver 2026-2027.**



Une question ?

Armel GENTIEN
02 98 69 51 95
agricole@smhorn.fr

BREIZH BOCAGE



Le Syndicat Mixte de l'Horn est porteur du programme Breizh Bocage sur l'ensemble de son territoire**.** Les haies sur talus, les talus nus et les haies à plat sont financés à hauteur de 80% à condition d'être à l'interface d'une parcelle agricole (les bords de serres, de bâti agricole ou de type fosse à lisier ne sont pas éligibles). L'organisation avec les entreprises de travaux est gérée par le Syndicat Mixte de l'Horn.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout projet !

- **Bassin versant du Kérallé**: Clara OLLIVIER
  bocage-keralle@smhorn.fr - 02 98 69 59 99
- **Bassins versants Horn et Guillec**: Mélanie LANNUZEL
  bocage-hg@smhorn.fr - 02 98 69 57 91

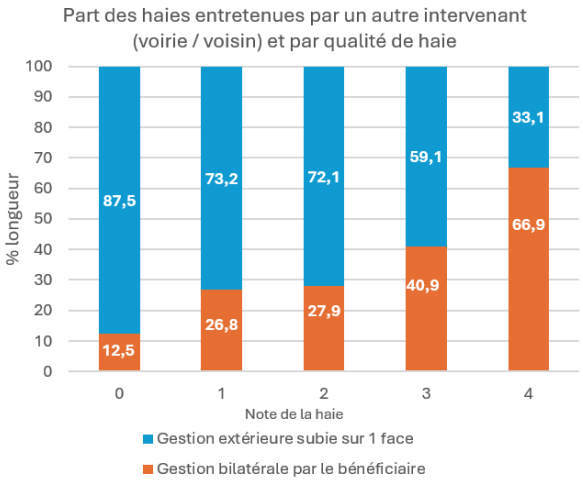
Inventaire des haies Breizh Bocage 2

Mélanie LANUZEL, stagiaire au SMH d'avril à juin 2026, a réalisé un inventaire des haies Breizh Bocage 2 du territoire afin d'analyser les facteurs de réussite et/ou défavorables à la reprise des plantations. Divers critères (position par rapport au sol, densité bocagère locale, mitoyenneté, bord de route, broutage, distance à la mer, etc.) ont été évalués sur plus de 40 km de haies concernées. Le taux de reprise et la qualité des linéaires ont permis d'établir une note de 0 (plus aucun arbre) à 4 (belle haie) pour chaque haie et de les confronter aux critères d'observation énoncés précédemment.

En résumé

- 29% des longueurs de haies avec moins de 50% de reprise
- 30% des longueurs de haies entre 50 et 80% de reprise, qui devraient réussir à s'étoffer
- 41% des longueurs de haies à plus de 80% de reprise

Le passage de l'épareuse apparaît comme le principal facteur d'échec des linéaires plantés. Il semble qu'il s'agisse d'un problème de communication.



Attention à la communication avec les intervenants qui entretiennent vos talus ! Merci de leur préciser les haies Breizh bocage.

OÏDIUM DU LIN : LES RÉSULTATS DE L'ESSAI 2026

Un essai réalisé en 2026 à Plounévez-Lochrist a permis de comparer différentes stratégies de lutte contre l'oïdium sur lin fibre de printemps. Les résultats montrent un intérêt des solutions de biocontrôle à base de soufre, notamment avec deux passages de Sulforix Rainfree, qui obtiennent les meilleurs résultats en rendement paille et filasse. À l'inverse, le traitement avec un seul passage de fongicide de synthèse (Joao) s'est révélé moins performant. Deux points clés sont à retenir : privilégier une variété tolérante à l'oïdium et intervenir dès l'apparition des premiers symptômes pour mieux maîtriser la maladie. Ces résultats restent indicatifs, l'essai ayant été réalisé sans répétition.

Contact : Chambre d'Agriculture - Cécile GOUPILLE - 06 73 66 57 20



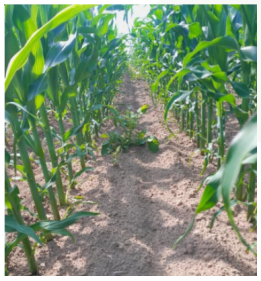
Retrouvez le bilan de l'expérimentation sur le site du SMH : https://smhorn.fr

DÉSHERBAGE DE PRÉCISION

Dans le cadre de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire de l'Horn amont, une expérimentation a été menée en 2026 pour tester la pulvérisation de précision pour réduire le traitement herbicide sur les repousses de pomme de terre dans le maïs. Après un premier passage en post-levée, une seconde parcelle, moins infestée, a été sélectionnée pour réaliser le traitement localisé à partir d'une cartographie par drone. 88% de la parcelle a finalement été traitée, permettant une réduction de 12% de l'IFT du traitement et de 3% de l'IFT total de la parcelle. L'essai montre toutefois un écart important entre la préconisation issue de la cartographie et la surface réellement traitée (+29%), soulignant la nécessité d'améliorer le réglage du pulvérisateur.

Pour les prochains essais, il sera également nécessaire de mieux sélectionner les parcelles, en privilégiant notamment des maïs implantés 2 à 3 ans après une culture de pommes de terre, afin d'éviter des niveaux de détection trop importants et de maximiser le potentiel de réduction des traitements. En conclusion, le désherbage de précision selon ces modalités fonctionne uniquement sur des parcelles avec peu d'adventives.

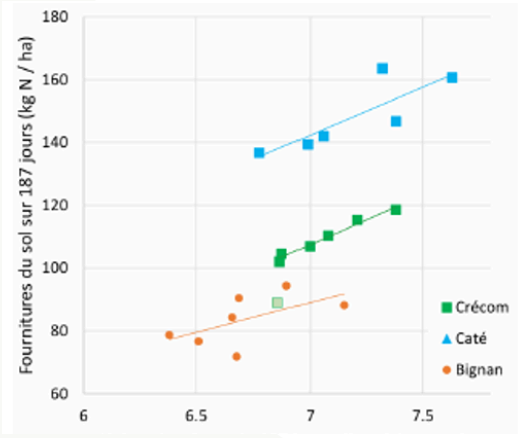
Contact : Chambre d'Agriculture - Cécile GOUPILLE - 06 73 66 57 20





Parcelle Guiclan - Manériou station - 26/06/26

EFFET DU CHAULAGE SUR LES RELIQUATS "ENTRÉE HIVER"



Effet d'une montée de pH sur les fournitures d'azote des 3 sols sur une de 187 j

En 2025-2026, une expérimentation a été menée afin de mieux évaluer l'impact du chaulage réalisé avant l'implantation du maïs sur les reliquats d'azote en entrée d'hiver (REH). Le suivi a porté sur 8 parcelles agricoles, complété par une expérimentation en pots sur trois types de sols différents. Les principaux enseignements montrent que le type de sol reste le premier facteur explicatif des quantités d'azote fournies par le sol et qu'un chaulage récent n'explique pas, à lui seul, des REH très élevés. Toutefois, le chaulage, notamment avec des produits à action rapide, peut stimuler la minéralisation : une augmentation de 0,5 point de pH peut entraîner environ 15 uN/ha supplémentaires, soit 10 à 20 % de minéralisation en plus sur le cycle du maïs. L'étude souligne ainsi l'importance de raisonner les apports de chaux en fonction du pH du sol et de la vitesse d'action du produit.

Contact: Chambre d'Agriculture - Cécile GOUPILLE - 06 73 66 57 20

Retrouvez le bilan de l'expérimentation sur le site du SMH :
https://smhorn.fr/retour-dexperimentation-effets-du-chaulage-sur-les-reliquats-entree-hiver

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

SMH
- **Armel GENTIEN** : 02 98 69 51 95

CHAMBRE D' AGRICULTURE
- **Awena GUEGUEN, *nouvelle interlocutrice*** : 06 98 96 74 66

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE

Avec le soutien financier de : Agence de l'eau Loire-Bretagne · Région Bretagne · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · Département Finistère Penn-ar-Bed · Union Européenne